

Plus d'un amoureux de la liberté et orientés sur des valeurs, ont dû espérer, après la fondation de la République Fédérale, voir l'Allemagne à l'instar d'un médiateur entre les deux blocs de puissance Est et Ouest et comme un pays qui prît fait et cause, non seulement pour le bien-être matériel de ses citoyens, mais encore aussi pour leur prospérité, définie au plan qualitatif et finalement aussi pour tous les êtres vivants dans ce monde. Ce désir imprégnait encore en grande partie les programmes politiques des partis de ces années initiales. Il fallait mentionner, en les reportant sur la situation actuelle et les nombreux problèmes et expériences qui sont venus s'y rajouter, la socialité, la paix, l'écologie, l'esprit libéral [*Freiheitlich* ou évent. la « libéralité » au sens noble de liberté d'initiative ? *Ndt*] (et non pas « les coudées franches » [guillemets du traducteur, mais parenthèses de l'auteur]) et une démocratie en progrès, bref, des qualités qui étaient censées imprégner en premier lieu la vie sociétale. Le garant pour toutes celles-ci ne peut être qu'un État de droit en fonctionnement avec une division/répartition conséquente des pouvoirs. C'est ce que semblait aussi garantir la *Grundgesetz* allemande [Loi de fondation de la RFA, *ndt*], pourtant Marcus Andries a exposé récemment à cette place, combien l'élément juridique de l'état de droit fut enterré par l'action gouvernementale dans la crise coronaïque.¹ Fut-ce là un tournant absolu au négatif auquel on ne s'attendait absolument pas ? Malheureusement, nous voyons ici un phénomène, certes extrême sous cette forme, mais qui n'est absolument pas nouveau. Car il y a et il y a toujours eu une série de déficits [voir aussi ici « déficiences de base », *ndt*] généraux peu connus, mais fondamentaux à l'état de droit et à la démocratie en Allemagne. Ici, pour ne citer que quelques aspects :

Sur l'introduction de la *Grundgesetz*, c'est le *Landtage* qui la vota et non pas la population. Le journaliste Paul Schreyer désigne cela comme « un non-sens démocratique et particulièrement absurde sur l'arrière-plan que les Constitutions des *Länder*, entre 1956 et 1960, furent bel et bien soumises, elles, au scrutin populaire », de sorte que dans le préambule de la *Grundgesetz*, on ne désigne pas la vérité, quand on dit : « *En conscience de sa responsabilité devant Dieu et les êtres humains, animé de la volonté de servir la paix du monde, en tant que membre ayant les mêmes droits dans une Europe unie, le peuple allemand a donné son pouvoir constitutionnel à cette Grundgesetz.* »²

Le ministère public allemand est dépendant des ministères de la justice qui peuvent renvoyer et arrêter les plaintes — y compris celles à l'encontre des politiciens. Il ne persiste donc plus aucune séparation authentique des pouvoirs, et c'est la raison pour laquelle la République fédérale ne peut délivrer aucun mandat d'arrêt de l'UE.³

Même le tribunal constitutionnel fédéral ne se trouve pas en dehors des influences de l'exécutif. Les juges constitutionnels sont pour moitié élus par le *Bundestag* et par le *Bundesrat* (sur la législation desquels ils auront à se prononcer ensuite), et ils ne doivent pas appartenir ni au *Bundestag* ni au *Bundesrat* ni au gouvernement fédéral, ni aux organes correspondants d'un des *Länder* »⁴, mais peuvent immédiatement changer d'un de ces organes pour aller au tribunal constitutionnel. Que des jugements de juges nommés par des partis déterminés échoient dans leur sens est avéré.⁵

L'article 20 Abs. 2 de la *Grundgesetz* déclare : « *Tout le pouvoir de l'état vient du peuple. Il est exercé par le peuple en élections et référendums et au moyen des organes correspondants de la législation, le pouvoir exécutif et la jurisprudence.* » La *Grundgesetz* n'exclue donc pas foncièrement des référendums ou, selon le cas, des résolutions populaires, mais ils ne sont pas institutionnalisés ; ici idéal et réalité ne concordent pas. « Jusqu'à présent il y eut douze tentatives au *Bundestag* pour introduire des résolutions populaires au niveau fédéral. Or la majorité requise des deux-tiers ne fut jamais atteinte. »⁶

L'état de droit mis en danger

Mais plus encore que ce que la *Grundgesetz* prévoyait véritablement, des choses importantes n'ont pas été réalisées, comme le scientifique en matière de droit constitutionnel, Jan Schröder, l'explique : « Après la ré-unification, aucune nouvelle constitution n'a été retravaillée. Si l'on réfléchit sur le fait que la démocratie de la *Grundgesetz* est un produit occidental [...] et que les procédures et formes de fréquentation démocratiques imprègnent le paysage des partis politiques, alors la démocratie devait changer à cause de la ré-unification. Or la *Grundgesetz* ne refléta guère de nouveau changement d'aiguillage. Étant donné qu'après la ré-unification, on n'en est pas arrivés à une révision générale de la *Grundgesetz*, la consistance essentielle des déterminations du droit constitutionnel sur la démocratie resta inchangée. La *Grundgesetz* — pour la caractérisation du provisoire [*provisorium* (ou encore ici, « solution de fortune », *ndt*)] ainsi baptisée en

1 Marcus Andries : *Au sujet de l'état de nos valeurs constitutionnelles — Une considération en temps de régime exécutif conditionné par la pandémie*, dans *Die Drei* 3/2021, pp.10-17. [Traduit en français : DDMA321.pdf]

2 www.heise.de/tp/features/Weshalb-direkte-Demokratie-nicht-in-Grundgesetz-steht-4080019.html

3 « Les ministères publics allemands ne peuvent délivrer aucun mandat d'arrêt européen à la suite d'un jugement de la haute Cour de justice de l'UE. Dans la République fédérale il n'y a « aucune garantie pour l'indépendance vis-à-vis de l'exécutif », jugeait la Cour de justice européenne à Luxembourg. » — www.spiegel.de/panorama/justiz/eugh-deutsche-staatanwaelten-duerfen-eu-haftbefehl-nicht-ausstellen-a-1269623.html

4 *Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland* (GG) Art 94, Abs. 1.

5 Voir : www.ito.de/recht/justiz/bverfg-richter-perteinaeche-einfluss-entscheidungen-studie-uni-mannheim/

6 www.openpetition.de/hausparlament-sollen-volksabstimmungen-auf-bundesebene-eingefuehrt-werden

1949 — resta donc la Constitution de l'Allemagne ré-unifiée et le visage démocratique qui sert de normes resta le même aussi pour 80 millions d'habitants. »⁷

Par ailleurs notre système juridique est entre temps si surmené par les économies massives qu'il peut à peine s'acquitter de ses tâches⁸ et se retrouve sous la menace croissante de craquer⁹. De même, la surveillance croissante des citoyens ne correspond aucunement aux missions d'un état de droits.¹⁰ Qu'en temps de crise coronaïque, désormais de nombreux droits fondamentaux fussent naturellement abrogés, il se peut foncièrement que cela fût justifié par l'accoutumance à une qualité imparfaite de juridiction étatique tout comme par une absence totale d'intention de démocratisation ultérieure.¹¹ C'est la raison pour laquelle toutes les critiques à l'égard des mesures anti-coronaïques doivent aller bien au-delà de l'occurrence qui les a provoqués et doivent donc être fondamentalement et intrinsèquement reprises en compte comme telles. Outre ces déficits, des assujettissements¹² et des actes manqués¹³ de politiciens ont considérablement grevé leurs relations avec les citoyens.

D'autres phénomènes, telles que des usurpations arbitraires de pouvoir de la part de la Chancelière (qui alla même jusqu'à faire unilatéralement marche-arrière de son côté, après avoir pris la décision de quarantaine pascale en commun avec les présidents des *Länder*, la recommandation d'une obligation vaccinale contre la corona par le président du *Land* de Bavière¹⁴, les candidats à la succession à la chancellerie qui, tous ensemble inclinent à la surenchère dans la manière supérieure de se présenter, les intimidations au sujet de perquisitions aux domiciles de ceux qui critiquent les mesures de protection prises contre la corona¹⁵ et chez les juges qui prononcent des jugements impopulaires, tout comme un projet d'agrandissement démesuré de la chancellerie¹⁶, tout cela vient confirmer les déclarations de Rudolf Steiner, à savoir que ne cesse de vivre et d'agir [en Allemagne, certes, mais aussi en Occident, ndt] le principe « *qui fut déjà surmonté à la fin du 18^{ème} siècle* » et « *qui se rend de ce fait imperceptible en se revêtant [...] carrément des phrases de la démocratie, afin de s'en masquer et d'avoir sur cette voie la propension à conquérir le plus de pouvoir possible.* »¹⁷ Nous sommes en train de vivre une imprégnation moderne du féodalisme que l'on croyait surmonté depuis longtemps. Quand bien même à aucun homme politique ne dût être disputé d'avoir eu [autrefois, ndt] un autre idéal que celui qu'il avait pour le moins au début de sa carrière, la gestion du Parlement et avant tout la participation gouvernementale, selon le cas, semblent avoir généralement l'intention de mettre en danger la démocratie.

Bien entendu il ne faut pas oublier qu'il y a toujours d'autres possibilités pour des co-décisions et co-organisations politiques par des citoyens.¹⁸ Toujours est-il que celles-ci se trouvent au niveau communal ou bien du *Land*, mais pas au niveau de la « grande » politique. Même l'idée d'un Conseil des citoyens porte l'espoir d'une participation plus importante des citoyens — si un tel aspect délibératif de co-organisation ne reste pas déjà sans plus l'exploitation d'une immense dépense de conseil pour les gouvernants.¹⁹

Déclin ou renouveau ?

Cela étant des élections parlementaires doivent revenir en septembre comme preuve d'une normalité démocratique routinière en Allemagne. Mais quelle signification ont-elles encore ? Les conséquences du vote peuvent être dégrisantes pour une grande partie des électeurs, puisque même après la victoire du parti souhaité, il peut se produire parfaitement ce qu'on ne souhaite pas. Le gouvernement rouge-vert, qui fut élu en 1998, conduisit l'Allemagne, contre toute attente, à une croisade contre le droit du peuple et démantela l'état social avec l'*Agenda 2010* ; le SPD qui critiquait avant l'élection de 2005 une élévation annoncée de 2 % de la majorité CDU/CSU, pour ensuite s'imposer avec eux, par une élévation de 3 %, dans une *große Koalition*. Aujourd'hui aussi tous les indicateurs renvoient au fait qu'après l'élection

7 <https://ulrich-Jan-schroeder.de/2018/02/28/die-verborgene-seite-der-demokratie/>

8 Voir Ralph Knispel : *Rechtstaat am Ende — Ein Oberstaatsanwalt schlägt Alarm* [Un État de droit au bout du rouleau — Un grand procureur de la République tire le signal d'alarme], Berlin 2021.

9 www.focus.de/politik/deutschland/jung-gewalt-taetig-skrupellos-al-zein-clan_id_10508319.html

10 <https://netzpolitik.org/2021/studie-das-ausmass-der-ueberwachung-ist-belegt/>

11 C'est à peine si, dans l'ensemble, un développement ultérieur de la démocratie entre dans l'intérêt de la politique. Lors de leur congrès national du parti, en novembre 2020, les Verts eux-mêmes se sont prononcés contre des référendums populaires —

www.zeit.de/politik/deutschland/2020-11/gruene-bundesparteitag-volksentscheide-buergerraete-grundsatzprogramm

12 Voir Thomas Röper : *Abhängig beschäftigt — Wie Deutschlands führende Politiker im Interesse der wirklich Mächtigen handeln* [Occupés en conflits d'intérêt — comment des dirigeants politiques allemands agissent dans les intérêts des tout-puissants], Gelnhausen 2021.

13 Voir, par exemple un article, parmi de nombreux autres, de Ralf Wurbacher : *Schamlos, Würdelos, ferngesteuert. Ein Prosit auf den Scheuer Andi !* [Sans vergogne, indigne, dirigé de loin. Bravo au téléphone Andi]

14 Voir : www.n-tv.de/politik/Soeder-befuerwortet-Corona-Impfpflicht-article21735218.html

15 Voir : <https://reitschuster.de/post/ein-klima-der-angst-wird-geschaffen/>

16 « Le journaliste Gabor Steingart [...] a calculé qu'avec 25 437 mètres carrés de surface au sol, la chancellerie fédérale est actuellement déjà huit fois plus grande que la Maison blanche à Washington et dix fois plus grande que *Downing Street* à Londres. Avec un agrandissement prévu des 50 000 mètres carrés, le siège du gouvernement allemand atteindrait 16 fois la taille de la Maison blanche américaine et 20 fois plus que le pendant britannique. Dans quel but l'Allemagne a-t-elle besoin d'un centre gouvernemental aussi grand ? »

www.bz-berlin.de/berlin/kolumne/wo-bleibt-die-kritik-am-geplanten-600-millionen-anbau-bundeskanzleramt

17 Conférence du 25 novembre 1917 dans : Rudolf Steiner, *Entités spirituelles individuelles et leurs actions au sein de l'âme humaine*, (GA 178), Dornach 1992, p.233.

18 Voir : Ute Scheub : *Demokratie. Die unvollendete* [Démocratie. L'inachevée.], Munich 2017.

19 Voir plusieurs contributions dans *mdmagazin — Zeitschrift für direkte Demokratie* 2/2021 — www.mehd-demokratie.de/fileadmin/pdf/2021/2021-03-23_mdmagazin-02-21_web.pdf

à venir, c'est à peine si des circonstances seront réunies pour créer le renouveau d'une démocratie et de l'état de droit ou bien même de lui permettre une évolution. Par les diverses ordonnances et lois coronaïques, la tendance à leur destruction qu'on a décrite progressera encore beaucoup plus dans le futur.²⁰

Celui qui ne souhaite revenir à présent qu'à la situation d'avant la crise de la corona ou bien avant celle de la crise migratoire de 2015, à l'instar de nombreux conservateurs critiques, ne voit pas les déficits fondamentaux existants et les dommages qui ont pris naissance depuis longtemps.²¹ La *Bundesrepublik Deutschland* n'est-elle pas arrivée au bout du rouleau ? Prenons donc, pour une fois, une perspective plus élevée et jetons un coup d'œil sur les rythmes spirituels. Soixante-douze ans sont, sous des aspects cosmiques le nombre d'années d'attente d'une vie régulière d'un être humain et ce laps de temps peut aussi concerner et valoir pour d'autres domaines de vie, par exemple la Révolution russe, jusqu'à la fin de l'URSS. Il semble donc que nous devrions discuter face à un scénario de déclin pour la BRD.

Le rythme des 33 ans peut aussi être important selon divers points de vue en considération de sa signification : 1986, 33 ans avant 2019, le nuage de la peste atomique entame son périple autour du monde à partir de Tchernobyl et éveille la conscience d'une menace générale, comme vient de le faire la pandémie de corona d'une manière plus forte. Mais un tel rythme peut aussi ouvrir des perspectives positives : 1989 vit la fin de la division de l'Allemagne et de la Guerre froide, ce qui donna l'occasion à de grands espoirs quand bien même ils ne furent au mieux que partiellement réalisés. À quoi faut-il s'attendre pour 2022, donc 33 ans plus tard ? Nous ne devrions pas exclure des événements étonnamment positifs. Mais ils ne pourraient agir durablement que sous la base de trois aspects conditionnels, lesquels sont indispensables à une orientation nouvelle :

- Un penser critique astreint à la recherche de véracité, réfutation de tout faux dogmatisme, percée à jour des mensonges, libération des sciences.
- Résistance pacifique à l'encontre de tout étalage de clientélisme économique, du *lobbyisme*, de la prodigalité fiscale, ainsi que de la corruption et des actions illégales des gouvernants ; des efforts pour se mettre d'accord et s'écarter des frontières idéologiques.
- Découvertes et explorations de nouvelles voies, fondations d'initiatives libres, portées en responsabilité citoyenne, reprise conséquente des responsabilités par ceux qui en sont capables.

À cet égard, beaucoup de choses existent déjà qui ont été (pré-)travaillées ces derniers temps par des mouvements aux divers points capitaux tels que *Mehr Demokratie, Aufstehen*, ou bien *Abstimmung 21*, lesquels fédèrent des forces politiques progressives, des scientifiques, juristes, médecins et journalistes, en dépit de la propagande du courant dominant ; étant donné qu'il n'y a vraisemblablement aucune élaboration de fond, dans une perspective élevée, sur la problématique de la politique coronaïque, des avocats ont fondé librement une commission d'enquête.²² De nombreuses nouveautés dans divers domaines de vie témoignent de la richesse des idées humaines et indiquent des perspectives en vue d'une vie socialement réussie au-delà de l'horizon familial.²³

Il semble que dans cette mesure, la confiance dans les initiatives humaines soit justifiée. Quant à savoir en cela si dans un futur proche il pourra y avoir une convergence entre ces initiatives et les forces politiques établies, la chose reste en vérité ouverte.

Die Drei 4/2021.

(Traduction Daniel Kmiciek)

Brend Brackmann est né en 1957, étude dans les spécialités de la philologie allemande, latin et l'art ; après cela des activités d'enseignant et soins aux personnes âgées.

20 « Dans un acte scandaleux, voire carrément «en tapinois», on décida au *Bundestag*, aussi après l'endiguement d'une « situation épidémique » de rendre possibles d'autres larges restrictions de la liberté de voyager. Les citoyens peuvent donc être largement chicanés — voire ensuite découplés de nombreux critères « du virus » sans cela inappropriés. Motif possible : un affaiblissement de la résistance contre la vaccination de masse et la présentation du passe de vaccination digital comme porte d'entrée vers la surveillance. » — www.nachdenkenseiten.de/?p=73707

21 <https://uncutnews.ch/hermann-ploppa-einzurueck-in-die-alte-zeit-waere-dummheit/>

22 <https://corona-ausschuss.de/>

23 Voir plusieurs contributions dans *Bankspiegel 1/2021*, le magazine de la Banque GLS ; www.gls.de/media/PDF/Bankspiegel/BS_242.pdf